Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le 15/07/2026
ID : 030-213001563-20260709-ART_2026_91-AR

VILLE DE MARGUERITTES

Le 9 juillet 2026, MARGUERITTES

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2026-91
portant délégation de signature du Maire à M. Alexandre SERRES, directeur adjoint des services à l'administration générale

Le Maire de MARGUERITTES,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2122-19 et L. 2122-20 ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2026/03/07 du 20 mars 2026 portant délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire en vertu de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté n° 2026-90 du 9 juillet 2026 portant sur la délégation de signature accordée à Monsieur Pascal BONNIFET, Directeur général des services ;

Vu l'arrêté n° 2026-92 du 9 juillet 2026 portant sur la délégation de signature accordée à Madame Elen LE ROUX, Directrice adjointe des services ;

Considérant que M. Alexandre SERRES occupe, au grade d'attaché, les fonctions de Directeur adjoint des services et que, à ce titre, il remplit les conditions statutaires et occupe les fonctions lui permettant de bénéficier d'une délégation de signature ;

Considérant que, dans un souci d'une bonne administration des affaires communales, il convient d'accorder du Maire au directeur adjoint des services une délégation de signature, en complément des délégations délivrées aux élus municipaux pour le mandat ;

ARRÊTE

Article 1er : à compter de la date de publication du présent arrêté, M. Alexandre SERRES, Directeur adjoint des services à l'administration générale, reçoit délégation de signature des arrêtés d'autorisation d'occupation du domaine public, sous notre surveillance et notre responsabilité, et ce jusqu'à ce qu'elle soit rapportée ou abrogée, comme le prévoit la procédure mise en place.

Article 2 : En l'absence de Monsieur Pascal BONNIFET, Directeur général des services, et dès lors qu'il assume une mission d'intérim du DGS pour une durée déterminée, Monsieur Alexandre SERRES reçoit délégation de signature pour signer les arrêtés d'autorisation d'occupation du domaine public incombant à Monsieur Pascal BONNIFET selon la procédure mise en place.

Article 3 : En l'absence de Monsieur Pascal BONNIFET, Directeur général des services, et dès lors qu'il assume une mission d'intérim du DGS pour une durée déterminée, Monsieur Alexandre SERRES reçoit délégation de signature pour signer les arrêtés d'autorisation d'occupation du domaine public incombant à Mme Elen LE ROUX, Directrice adjointe des services à l'attractivité territoriale, selon les modalités prévues dans la procédure mise en place, en cas d'absence de cette dernière.

MAIRIE DE MARGUERITTES
14 Rue Gustave de Chanaleilles
30320 Marguerittes
Tél. : 04 66 75 23 25
contact-mairie@marguerittes.fr
www.marguerittes.fr

Publié le : 15/07/2026 13:43 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/71854

Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le 15/07/2026
ID : 030-213001563-20260709-ART_2026_91-AR

Article 4 : la délégation permanente est rigoureusement personnelle. M. Alexandre SERRES fera précéder sa signature de la mention « Pour le Maire et par délégation » suivie de son nom en toutes lettres.

Article 5 : le spécimen de signature est le suivant :

Nom – Prénom	Signature	Paraphe
SERRES Alexandre		A.S

Article 6 : le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés du Maire, affiché, publié sur le portail des publications administratives de la commune et notifié à l'intéressé, et une ampliation sera transmise à M. le Préfet du Gard ainsi qu'au comptable.

Article 7 : le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa notification devant le tribunal administratif de Nîmes par courrier et/ou par voie dématérialisée, par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible depuis le site Internet www.telerecours.fr.

Fait à MARGUERITTES, le 9 juillet 2026

Rémi NICOLAS

MAIRIE de MARGUERITTES (Gard)

Maire de MARGUERITTES

Notifié à M. Alexandre SERRES le 15/07/2026

Signature

Publié le : 15/07/2026 13:43 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/71854